Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260827-DELIB2026_61-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 27 août 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 12
DE VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 19 août 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane - Madame Andrée LOREAL –Monsieur Guillaume DANIC – Monsieur Axel SAMZUN - Madame Myriam BROSSIER — Madame Ninon EMERAUD – Monsieur Julien MATSIS - Monsieur Jean-Pierre PILLIARD - Monsieur Daniel GURIEC - Monsieur Bernard PORTUGAL.

Absents excusés ayant donné procuration :
Madame Michèle TOURNAY à Madame Ninon EMERAUD
Monsieur Renaud GODEFROY à Madame Annaïck HUCHET
Monsieur Thomas BRON à Monsieur Guillaume DANIC

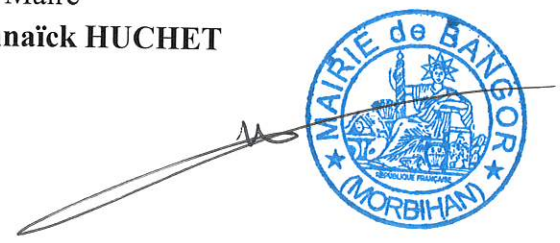
Madame Myriam BROSSIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-61
OBJET : PARTICIPATION PRIX DES INCORRUPTIBLES 2025/2026

Les élèves de l'école de BANGOR ont participé au Prix des Incorruptibles organisé par la bibliothèque de LE PALAIS. La participation demandée à la commune pour l'année 2025/2026 s'élève à 561,38 € à laquelle s'ajoute le prix de la mallette de livres à hauteur de 390,15 €.

Après avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité et versera les participations demandées de la commune à LE PALAIS.

Fait et délibéré à Bangor
Le 27 août 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET



Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260827-DELIB2026_61-DE